



DEMANDE D'OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

(A déposer en Mairie au moins 3 semaines avant la date de la manifestation)

Je soussigné (prénom et nom du demandeur).....

Demeurant à

Agissant en qualité de :

Tél : Mail :

Pour le compte de l'association ou organisme :

.....

Dont le siège social est fixé à :

.....

SOLLICITE de l'autorité municipale l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire pour vendre ou offrir des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, c'est-à-dire :

Les boissons sans alcool : eux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes, non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1.2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

Les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1.2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et de liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Interdiction de vendre ces boissons aux jeunes de – de 18 ans.

MOTIF DE LA MANIFESTATION

LIEU D'IMPLANTATION DU BAR

.....

JOURS ET HORAIRES DE LA MANIFESTATION

.....

Je m'engage expressément à respecter et faire respecter la réglementation contre les nuisances sonores et contre l'ivresse publique et la protection des mineurs.

Fait à Le

Nom et Prénom :

Signature